Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 10

Artikel: Les salines vaudoises
Autor: Gfeller, Jules
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-7331

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5me année. No 10. Octobre 1897.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES SALINES VAUDOISES

Au début d'une conférence qu'il donnait dans la salle du Conseil communal de Lausanne, l'homme d'Etat vaudois Louis Ruchonnet faisait malicieusement remarquer que la question des eaux était la plus brûlante de celles qui agitaient alors Lausanne. En commençant cette esquisse historique sur les salines vaudoises, nous serions tentés de dire que de toutes les entreprises industrielles du canton, celle des salines d'Aigle et de Bex est la plus intimément liée au développement historique, scientifique et économique du pays. Inaugurée à l'origine de la domination bernoise, elle a poursuivi son existence à travers les siècles, s'identifiant avec l'organisation politique, subissant les fluctuations économiques et cherchant à suivre la marche du progrès industriel. La place qu'elle occupe dans le développement scientifique est considérable, servie comme elle le fut par la pleïade d'hommes distingués qui présidèrent à ses destinées. Ce sont les deux de Rovéréaz, le père et le fils, ingénieurs remarquables pour leur époque. Le plan d'exploitation des salines, dressé par le père, un instant abandonné lorsque l'auréole de M. de Beust éblouissait le gouvernement bernois, puis repris après l'échec des travaux du baron saxon, fut très élogieusement apprécié par les successeurs de son auteur. C'est le grand Haller, penseur profond, savant

éminent, qui, de sa résidence de Roche, explorait la contrée en admirateur de la nature et en homme de science, et faisait connaître au loin les Alpes vaudoises, leur formation géologique et leur flore. C'est Wild, qui observait les variations atmosphériques de la contrée et qui, dans son ouvrage sur les salines, dédié à LL. EE. de Berne, ne craignit pas de s'attaquer au système d'exploitation approuvé par elles. En ce qui touche au personnel, dont le salaire était notoirement insuffisant et qu'on assurait ne pouvoir élever, vu le mauvais rendement des salines, il émet l'idée, fort hardie pour l'époque, qu'une augmentation convenable des traitements exercerait un meilleur effet sur le prix de revient du sel que le serment d'office alors imposé aux ouvriers, serment dont il demandait l'abolition. C'est Struve, ancien professeur de chimie à l'Académie de Lausanne, qui parcourt le Pays de Vaud et en publie une description. C'est de Charpentier, l'auteur ingénieux de l'*Essai sur les glaciers*, le botaniste qui a fait école (famille Thomas). Tous ces hommes ont contribué par leurs travaux à faire connaître, et par là mieux aimer cette patrie sortie si belle des mains du Créateur ; ils méritent toute la reconnaissance du peuple vaudois.

Mais abordons notre sujet. L'importance économique et fiscale du sel de cuisine est reconnue depuis une haute antiquité. Dès les temps les plus éloignés, il est entré dans l'alimentation de l'homme et des animaux. Déjà les Juifs, les Grecs et les Romains avaient reconnu dans le sel la matière d'un impôt fort commode et d'une perception générale. Et pourtant, ce n'est qu'à partir de la période bernoise que les sources salées du Pays de Vaud commencent à être exploitées industriellement, bien qu'il soit probable qu'on les ait connues antérieurement, car les dépôts qu'elles abandonnaient ont dû attirer le bétail pâturant dans leurs environs.

La recherche des origines des salines vaudoises nous ayant paru présenter quelque intérêt, nous avons mis à contribution les sources de renseignements suivantes : Description des salines d'Aigle par Albert de Haller (Kurzer Auszug einer Beschreibung der Salzwerke im Amte Aelen, Bern, 1765) ; Essai sur la montagne salifère du gouvernement d'Aigle, par François-Sam. Wild, Genève, 1788 ; Nouvelle théorie des sources salées et du roc salé, appliquée aux salines du canton de Berne, et suivie d'une excursion dans les salines d'Aigle, par Struve, Lausanne, 1788 ; Description du Pays de Vaud, par Struve, Lausanne, sans date ; Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, par Louis Levade, Lausanne, 1824 ; Histoire de l'Etat libre de Berne, par A. von Tillier (Geschichte des Freistates Bern von s. Ursprunge bis zu s. Untergange im Jahre 1798, Bern, 1838-40) ; Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, par D. Martignier et Aymon de Crousaz, Lausanne, 1867 ; Bex et ses environs, par E. Rambert, Lausanne, 1871 ; Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, année 1876-1877, communications de MM. Rosset et Ch. Grenier ; Dictionnaire d'économie politique de la Suisse, par A. Furrer (Volkswirthschafts-Lexikon der Schweiz, Bern, 1885-1892) ; enfin le Recueil des décisions du gouvernement bernois (Teutsch-Spruch Buch der Statt Bern), déposé aux archives cantonales bernoises.

Nous allons maintenant essayer de rapporter brièvement, dans leur ordre chronologique, les faits les plus importants de l'histoire des salines vaudoises, nous aidant pour cela des divers auteurs cités plus haut.

Il est bon, tout d'abord, de rappeler, d'après *Levade*, que, lors de la première conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1475, à l'occasion des guerres avec Charles-

le-Téméraire, duc de Bourgogne, Aigle et Bex furent, sur leur demande, cédés à l'Etat de Berne par le duc de Savoie, tandis que le reste du Pays de Vaud était restitué à ce dernier, lors de la paix qui suivit la bataille de Morat (1476). La conquête définitive du Pays de Vaud n'eut lieu que plus tard, en 1536. Il paraît être résulté de ces circonstances une différence de traitement entre les territoires conquis. Aigle et Bex, en effet, constituèrent le gouvernement d'Aigle (Herrschaft Aehlen), constitué par les quatre mandements d'Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts, et le reste du Pays de Vaud fut divisé en bailliages (Vogteien). A la tête du gouvernement d'Aigle se trouvait un gouverneur (Gubernator), tandis que les bailliages étaient administrés par des baillis (Vögte).

C'est en 1448 qu'apparaît pour la première fois le sel comme source de recettes de l'Etat de Berne.

Tillier nous apprend que le gouvernement de Berne attachait une grande importance à la possession d'une saline, pour les motifs indiqués en tête de cette étude. Il établit la régale du commerce du sel en 1486. Déjà trois ans après, il en affermait l'administration, n'ayant pas trouvé dans l'exploitation directe le bénéfice auquel il s'attendait. A cette époque, la majeure partie du sel consommé sur le territoire de la république provenait de St-Hypolite en Bourgogne. Vraisemblablement les rapports d'affaires entre Berne et St-Hypolite ne furent pas sans influence sur la décision de la seigneurie de St-Hypolite qui, en 1488, se plaça pour dix ans sous le protectorat bernois.

Les relations allaient devenir plus intimes encore. En effet, en mars 1499, un corps-franc bernois se mit en campagne pour conquérir St-Hypolite. Dès qu'il eut connaissance de la chose, le gouvernement bernois délégua un commissaire qui arriva assez tôt pour constater le fait

accompli. Cependant, sur les réclamations qui lui furent adressées, Berne restitua, le 20 avril, le territoire conquis mais garda la source salée jusqu'au 10 novembre 1505, date où, en vertu d'un traité, elle fut rendue à la Bourgogne. Ce qui montre bien toute la valeur attachée par le gouvernement de Berne à la certitude d'être largement approvisionné de sel, ce sont les offres faites à cette ville par le duc de Lorraine, qui voulait s'engager à lui fournir le sel nécessaire à ses besoins sous des conditions très avantageuses, moyennant l'engagement de conclure un traité politique. Berne refusa, alléguant l'existence d'un traité antérieurement signé avec Louis XI.

Telle était la situation au moment où l'existence des sources salées vaudoises commença à être signalée. La source salée des *Fondements*, au bord de la Gryonne, au-dessus du village d'Arveyes, était la plus importante des trois qui étaient connues au temps d'*Albert de Haller*. D'après cet auteur, la découverte de cette source devait remonter au XVe siècle. Il cite à l'appui de cette opinion le fait que les archives du château d'Aigle renferment des documents qui laissent supposer qu'on exploitait alors des eaux salées à Arveyes. Un pasteur de Gryon qui visitait les salines se noya dans la Gryonne. *Haller* ajoute qu'on sait peu de chose sur ces temps reculés. Au siècle suivant, la source fut possédée par la famille patricienne Thormann, d'où elle passa, en 1684, aux mains de la république.

On admet généralement que la source de *Panex* est celle des sources salées dont l'exploitation est la plus ancienne. Elle l'a été pendant plus de 150 ans par des entrepreneurs étrangers, et spécialement par les membres de la famille Zobel, d'Augsbourg, qui la tenait à ferme de la république. A la fin du XVIIe siècle, celle-ci en reprit l'exploitation, qui fut confiée à un facteur résidant primitivement à Panex et plus tard à Aigle, sous l'autorité du directeur, qui habitait le château de Roche.

Les auteurs qui nous renseignent sur les premières dates historiques des salines vaudoises paraissent s'être inspirés des données rapportées par de Haller et résumées ci-dessus. Quelques variantes ou divergences doivent cependant être notées.

Struve reproduit les indications de Haller, sans ajouter aucun détail nouveau.

Nous apprenons par *Levade* que la source de *Panex* a été découverte en 1554, et que cette source et celle de Bévieux ont été acquises, en 1685, par le gouvernement de Berne pour le prix de 104,000 L. Cette information est également donnée par *Martignier et de Crousaz.*

Les premiers essais d'exploitation par des travaux de mine, nous dit *Rambert*, ont été tentés près du village de Panex, au-dessus d'Ollon, vers 1560. Le même auteur nous apprend que le premier pasteur protestant qu'ait eu Gryon, Antoine Galetier, se noya dans la Gryonne en allant visiter la source salée que les habitants d'Arveyes exploitaient pour leur usage au lieu dit *le Fondement.*

La première source salée fut découverte en 1554, au bord de la Gryonne, lisons-nous dans le travail de M. *Ch. Grenier* sur les salines. Les archives de Gryon, dit-il, parlent d'un pasteur de cette paroisse, nommé Gaultier, qui se noya à cette époque dans la Gryonne, en se rendant au village d'Arveyes, où s'évaporait, dans de simples chaudières en cuivre, l'eau salée provenant de cette source. Après avoir eu plusieurs propriétaires, elle fut achetée par l'Etat de Berne en 1680.

C'est en 1544 (*sic*) à Bex, dit *Furrer*, que la première découverte de sel suisse eut lieu. Il ajoute qu'il n'a pu, même sur place, obtenir de renseignements à l'égard des personnes qui, à l'origine, exploitèrent cette découverte. Une famille d'Augsbourg, du nom de Zobel, exploita

avec succès les salines de 1630 à 1684, date à laquelle l'Etat de Berne s'en rendit acquéreur.

Voici maintenant les informations puisées dans les archives bernoises.

Le répertoire du Manuel du conseil (Register des Rathsmanuals) porte que, le 6 juillet 1534, il a été accordé au Banneret de Graffenried le droit d'exploiter une saline près d'Aigle (Salzwerk hinter Aehlen), sans autre charge que la dîme. Cette mention paraît toutefois très sujette à caution, car le Manuel lui-même (n° 247, pag. 112) parle d'une *mine* (Bergwerk) et non d'une *saline*. Il faudrait ainsi ne voir dans cette indication qu'une erreur de la part de l'auteur du répertoire. Cela s'expliquerait d'ailleurs par le fait que ce dernier est beaucoup plus récent que le Manuel, si bien qu'au moment de l'établissement du répertoire, on pouvait avoir oublié l'existence de travaux miniers à Aigle pour ne se souvenir que des salines dont l'exploitation était alors généralement connue. Au reste, les concessions de mines n'étaient pas rares au commencement du XVIe siècle, le Manuel (n° 265, pag. 148) en mentionne entre autres une accordée le 14 novembre 1538 à Jacob Hügli, pour exploiter pendant trois ans une mine sur le territoire d'Aigle.

Un autre fait nous confirme dans l'opinion que la concession de 1534 se rapportait bien à une mine et non à une saline. Le voici. Sur la demande présentée par Hans-Rodolphe de Graffenried, Banneret et membre du conseil, au nom de son père, Nicolas de Graffenried, ancien Banneret, ce dernier obtint du gouvernement, par décision du 30 janvier 1554, pour dix ans, le droit de faire des recherches dans la paroisse d'Ollon, en vue d'y découvrir des sources salées et de les exploiter. A cet effet, il lui fut accordé d'établir là où il lui plairait, les constructions et installations nécessaires, ainsi que de se

procurer les bois d'œuvre et de chauffage dont il aurait besoin, le tout sans charges fiscales, mais sous la condition expresse que, à l'expiration des dix ans, toutes les dites constructions et installations pussent, moyennant équitable compensation, être reprises par l'Etat, à moins que celui-ci ne préférât renouveler la concession contre paiement des droits usuels.

Ces premiers travaux ne paraissent pas avoir été couronnés de succès, car quatre ans plus tard (septembre 1558), Jacob Krabater, de Bischofflac (?), bourgeois de Sæckingen, sollicitait un secours financier de l'Etat de Berne, qui le lui accorda, pour permettre la continuation de l'exploitation des sources salées concédées et poursuivre les recherches destinées à en découvrir de nouvelles.

Peu d'années plus tard, les sources salées sont affermées à Gaspard Seeler, de Wurzbourg, alors domicilié à Augsbourg, pour lui, ses parents et leurs héritiers. La concession date du 6 juin 1566 et devait durer trente ans. Deux ans plus tard déjà, le 12 avril 1568, Christophe Stammler, beau-fils de Gaspard Seeler, prie le gouvernement de lui accorder un adoucissement des conditions du bail. Une nouvelle « amodiation » ayant été concédée pour quinze ans, le 8 juin 1576, en faveur de Martin Zobel, bourgeois et négociant d'Augsbourg, de ses associés et de ses parents, nous voyons que la première concession en faveur de Seeler, probablement un parent de Zobel, n'est pas arrivée à son terme et que l'entreprise continuait à lutter contre des difficultés. Un privilège accordé aux fermiers des salines, en date du 25 août 1577, apporte quelque lumière à cet égard. En vertu du dit privilège, il est interdit à qui que ce soit de contrefaire, sur le territoire du gouvernement d'Aigle, les constructions ou installations anciennes ou récentes, inventées par

les fermiers des sources ; car, est-il dit, il ne serait pas équitable que ceux-ci fussent privés du bénéfice de leur travail, en présence des grandes dépenses et de la peine qu'il leur a coûté. Ce privilège pouvait être retiré dès que les intérêts de l'Etat l'exigeraient. Sur les instances des fermiers, toujours dans une situation précaire, un nouveau privilège fut accordé le 9 février 1579. Il menaçait de punition quiconque contreferait les constructions, installations et canalisations en bois utilisées par les requérants pour l'exploitation des sources salées concédées, ou quiconque entraverait cette exploitation. Des contestations paraissent avoir fréquemment surgi entre les fermiers des salines et les gens d'Aigle ; il en était alors de même un peu partout où existaient des exploitations industrielles, parce que les forêts étaient fortement mises à contribution et les chemins abîmés par de lourds charrois. Les fréquents remplacements des canalisations de bois destinées aux sources salées étaient une nouvelle cause de mécontentement pour la population du gouvernement d'Aigle. Les registres du conseil mentionnent en particulier un conflit soulevé par les gens d'Aigle à la suite de la prolongation de la canalisation jusqu'à Roche, où les installations pour le traitement des sources salées devaient être transférées. Une décision du conseil intervint le 11 février 1580, à ce sujet. Un renouvellement de la concession fut accordé le 8 novembre 1583, pour dix ans.

La famille de Graffenried, la première dont le nom soit lié aux salines d'Aigle, paraît avoir conservé des intérêts dans cette entreprise. Nous voyons, en effet, que l'ancien avoyer Abraham de Graffenried, assisté de Christophe Beler, agissant au nom de Martin Zobel et consorts, obtint, le 7 août 1591, pour le terme de vingt ans, l'affermage de la source salée d'Arveyes, aux mêmes conditions que celle de Roche.

Le prix du sel était, paraît-il, fixé par les conventions liant les fermiers à l'Etat de Berne. Selon décision du 7 juillet 1606, ce prix est augmenté de 2 gros par mesure de sel (Mass).

On aura remarqué que les concessions accordées n'arrivaient jamais à leur terme normal. Déjà le 16 février 1607, une prolongation de bail, pour trente nouvelles années, est accordée par le gouvernement bernois en faveur des fermiers Zobel et consorts. Bien avant l'expiration du délai prévu, c'est-à-dire le 19 juillet 1620, Adolphe et Martin Zobel, fils du précédent fermier, obtiennent encore une concession.

Le 19 février 1607, le gouvernement avait eu à s'occuper des salines. C'était cette fois pour approuver un jugement condamnant Israel Polandt, facteur de la saline supérieure (Panex, sans doute), qui s'était rendu coupable de tromperie envers les fermiers des salines.

De 1620 à 1678, nous ne rencontrons aucune mention des salines dans le registre du conseil.

Avec l'année 1678, le registre reprend son rôle de cicérone et nous renseigne abondamment sur les faits et gestes des personnes intéressées aux salines. C'est d'abord, le 9 janvier 1678, Adolphe Zobel, conseiller intime d'Augsbourg, qui obtient le renouvellement, pour une durée de trente années, du bail des salines d'Aigle. Ensuite de l'assentiment donné par le gouvernement bernois sous date du 12 décembre 1684, cette concession, qui s'étendait aux salines de Roche, Panex et Arveyes, est transmise à Jaques Franconis, membre du conseil de Genève. De son côté, ce dernier se proposait de céder ses droits à Gallatin, de Genève, avec lequel il s'était engagé par contrat, sous réserve de l'approbation du gouvernement. Dès que cette nouvelle fut connue, Antoine Lombach, gouverneur (Gubernator) des quatre

mandements d'Aigle, et Béat-Louis Thormann, bailli de Romainmôtier, s'adressèrent au gouvernement pour faire valoir leurs droits de préemption sur l'exploitation des salines, droits qu'ils avaient acquis de la famille Zobel. Les réclamants s'attendent à ce que personne ne leur disputera l'exercice de leurs droits, mais, éventuellement, formulent une demande d'indemnité datée du 31 décembre 1684.

Avant qu'une décision quelconque fût intervenue, le requérant Franconis fit savoir au gouvernement qu'il était prêt à lui céder ses droits de préférence à toute autre personne. En présence de cette offre, Leurs Excellences nommèrent une commission de membres du Grand et du Petit-Conseil, chargée d'examiner l'affaire sous tous les points de vue et avant tout de rechercher si l'Etat était compétent pour placer l'exploitation des salines sous sa haute autorité, et, dans le cas affirmatif, si cela était convenable, utile et prudent. Une prompte solution de cette question, qui présentait une grande importance économique, paraît avoir été désirée par le gouvernement, car déjà le 17 janvier 1685, il invitait les deux conseils à liquider sans tarder cette affaire, et, dans ce but, proposait d'envoyer des experts sur place pour dresser un inventaire du matériel de l'entreprise. La commission arriva à la conviction que l'exploitation des salines par l'Etat était un droit souverain indiscutable ; sur quoi le conseil vota l'acquisition de l'entreprise à l'unanimité. La commission eut ensuite à s'entendre avec Franconis au sujet de l'indemnité à lui allouer.

Nous venons de voir jusqu'à quel point les archives bernoises confirment ou contredisent les informations données par les auteurs précédemment cités. D'après plusieurs d'entre eux, le gouvernement bernois paya 104,000 L. en 1685, pour le prix d'achat des salines.

Ici se termine la première période des salines, celle de l'exploitation privée, période pendant laquelle l'entreprise fut généralement laborieuse et peu productive, semble-t-il. Dès le début du nouveau régime, celui de l'exploitation par l'Etat, des difficultés variées surgirent également ; nous allons en rencontrer quelques exemples sur notre chemin.

(*A suivre.*) Jules GFELLER.

JEAN-RODOLPHE PERRONET

INGÉNIEUR

Dimanche 4 juillet 1897, le ministre des travaux publics de la République française a présidé à l'inauguration de la statue élevée à Neuilly à la mémoire de Jean-Rodolphe Perronet, originaire du Pays de Vaud. Fils d'un bourgeois de Vevey, officier au service de France, il naquit à Suresnes, en 1708. Neveu de Jean-Pierre de Crousaz, il manifesta comme lui un talent précoce pour les mathématiques. Après avoir fait des études d'architecture à Paris, il entra dans le corps des ponts et chaussées, où il fut inspecteur, ingénieur en chef de la généralité d'Alençon. En 1747, le ministre Trudaine lui confia la direction de l'école des ponts et chaussées et lui conféra le titre de « premier ingénieur de France ».

Bientôt les grands travaux dont Perronet fut chargé vinrent mettre le sceau à sa réputation. Treize ponts exécutés d'après ses plans et huit dont il n'a fourni que les projets sont une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la fécondité de son génie. Tous paraissent remarquables par des beautés qui leur sont propres ; quelques-uns passent pour des chefs-d'œuvre. Tels sont ceux de Neuilly, de Nemours, de Pont-Ste-Maxence et celui de Louis XVI à Paris. La cour de Russie lui